



**Cité de Montreal**  
Confédération du Canada  
**\$700,000**

Emission d'obligations consolidées à 4%, 40 ans, à échoir le 1er mai 1944. --- Payable en or.

Des soumissions cachetées, adressées au greffier de la Cité, seront reçues au bureau dudit greffier de la Cité, à l'Hôtel de Ville, Montréal, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, vendredi, le 26 août courant, pour la totalité ou une partie de \$700,000, d'obligations consolidées de la Ville de Montréal. Cette émission est faite pour le rachat des obligations échues, et en vertu de l'Acte de la Législature de Québec, 62 Vict., chap. 58, sect. 15, et sera effectuée sous forme

D'obligations nominatives ou de bons à coupons au choix des soumissionnaires (qui devront spécifier la chose dans leurs soumissions) en actions de \$100, si c'est en obligations nominatives et de \$100 à \$2,000, si c'est en bons à coupons, portant intérêt au taux de 4%, ledit intérêt payable semi-annuellement, le 1er mai et le 1er novembre, chaque année, au bureau du trésorier de la Cité, à l'Hôtel de Ville, Montréal, ou à la Banque de Montréal, à Londres, Angleterre, en ce qui concerne les obligations nominatives, ou à Montréal, à Londres ou à New-York, en ce qui concerne les bons à coupons.

*Statistiques*

1. Les immeubles imposables de la Ville sont évalués à plus de \$160 000 000
2. Outre cela, il y a des immeubles exempts d'impôt évalués à plus de 40 000 000
3. Les propriétés que la Ville possède, y compris l'aqueduc et les parcs, représentent, d'après l'évaluation faite par les estimateurs, une valeur de plus de... 18 000 000
4. Le revenu de l'aqueduc seul, en 1903, a excédé 800 000
5. Le revenu total, y compris la balance non dépensée du revenu de 1902, a été de 4 303 869
6. Les dépenses totales sur le compte du revenu se sont élevées à 3 846 374
7. L'intérêt (qui représente moins qu'un tiers du revenu) est, par la loi, imputable d'abord audit revenu.
8. Le taux de l'impôt foncier est de 1% de la valeur des immeubles pour les fins municipales et de 2/5% pour les écoles protestantes et de 1/4% pour les écoles catholiques.
9. Il n'y a pas de taxe du gouvernement ni de taxe municipale sur ces valeurs.
10. La population de la Ville est estimée aujourd'hui à plus de 300,000.

*Paievements*

Les paievements devront être faits comme suit:  
2 pour cent sur demande.  
48 pour cent sur partage.  
50 pour cent le 1er novembre, avec intérêt accru du premier mai aux dates des paievements, mais avec option de payer avant les échéances.  
Les soumissionnaires pourront être présents ou se faire représenter par procureur lors de l'ouverture des soumissions à la date sus-mentionnée, dans la salle de la Commission des Finances, Hôtel de Ville, Montréal.  
De plus amples renseignements pourront être obtenus en s'adressant au sousigné.  
Le tout suiet à la ratification du Conseil de Ville.

W. ROBB,  
Trésorier de la Cité.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ,  
HOTEL DE VILLE,  
Montréal, 9 août, 1904.



**City of Montreal**  
Dominion of Canada  
**\$700,000**

4% Issue of Consolidated Fund, 40 Years, Maturing May 1st. 1944.--Payable in Gold.

Sealed tenders addressed to the City Clerk, will be received at the City Clerk's office, in the City Hall, Montreal, up to three o'clock in the afternoon of Friday, the 26th day of August instant, for the whole or part of seven hundred thousand dollars of the consolidated fund of the City of Montreal.

The present issue is for the redemption of matured debentures and is made under the authority of the Act of the Legislature of Québec, 62 Vict., chap. 58, sect. 15, and will be issued in the form of other

*Registered stock or coupon bonds*

at the option of the tenderers—to be declared in tender. (\$100 shares, if in stock—\$100 to \$2,000 if in bonds) bearing interest at the rate of 4% payable semi-annually on the first days of May and November of each year, at the office of the City Treasurer, in the City Hall, Montreal, or at the Bank of Montreal, London, England as regards Registered Stock—or in Montreal, London or New-York as regards Coupon Bonds:

*Statistics.*

1. The assessed value of its taxable real estate is over \$160 000 000
2. In addition to which there is exempt property assessed at over 40 000 000
3. Of which the City itself owns, including the Water Works and Parks, as per assessors' valuation, over 18 000 000
4. Of which the revenue from the Water Works alone in 1903 was over 800 000
5. The total revenue in 1903 was, including unexpended balance of 1902 receipts, 4 303 869
6. The total disbursements ex-revenue were. 3 846 374
7. Interest (which is less than one-third of the revenue) is by law the first charge upon it.
8. The rate of taxation is one per cent. on value, for municipal purposes and 2/5% for protestant, and 1/4%, for catholic schools.
9. There is no government or municipal tax on these securities.
10. The present population of the City is estimated to be over 300,000.

*Payments.*

Payments to be made as follows:

- 2 per cent. on application.
- 48 per cent. on allotment.
- 50 per cent. on 1st. November with accrued interest from 1st. May to dates of payment, but with option of anticipating.

Tenderers may be present in person or represented by proxy, at the opening of the tenders on the above date in the Finance Committee Room, City Hall, Montreal.

Further particulars may be had on application to the undersigned.

The whole subject to the ratification of Council.

W. ROBB,  
City Treasurer.

CITY TREASURER'S OFFICE,  
CITY HALL,

Montreal, August 9th, 1904.